

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DE PARIS**

30 A Passage Dauphine
75000 Paris

Tél : 01 53 73 01 64 Fax : 01 53 73 01 62

Demande de Permis de démolir

à **MAIRIE DE PARIS**
17 Boulevard MORLAND
75181 PARIS Cedex 04

Référence du dossier

DOSSIER : **pd07510110v0005**

reçu le **21/06/2010**

COMMUNE : **PARIS 01**

suivi par **JC**

NATURE DE L'OPERATION : **Démolition**

ADRESSE DE CONSTRUCTION :

Rue Pierre Lescot
75001 PARIS 01

DEMANDEUR :

**MAIRIE DE PARIS - MONSIEUR PHILIPPE
CHOTARD**

Localisation du projet

Notre référence :

1er Arrondissement - Site Inscrit

Liste des immeubles liés au dossier

01006 Fontaine Des Innocents

01010 Fontaine Du Trahoir

01075 Eglise Saint-Eustache

01133 Bar Au chien qui fume/33,P.Neuf

01173 Imm.54,St Honoré/1,Prouvaires

01176 Imm.97,St Honoré

01180 Imm.5,7,Sauval

01231 Bourse du Commerce 2,Viarmes

Liste des servitudes liées au dossier

Abords champ + site inscrit (PARIS 01)

En application des articles L.621-31 du code du patrimoine, L. 425-1, R.421-28 et R.425-1 du code de l'urbanisme, après examen du dossier ci-dessus référencé, le projet étant situé dans le champ de visibilité de l'(des) immeuble(s) ci-dessus nommé(s),

En application des articles L.341-10 et R.341-9 du code de l'environnement et R.425-18 du code de l'urbanisme, après examen du dossier ci-dessus référencé, le projet étant situé dans le site inscrit ci-dessus nommé,

l'architecte des Bâtiments de France donne son accord au titre du champ de visibilité.

l'architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable au titre du site inscrit.

En application de l'article R.423-68 du code de l'urbanisme, en cas de désaccord avec l'avis émis par l'architecte des Bâtiments de France, le maire ou l'autorité compétente pour délivrer le permis de démolir peut saisir dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis, le préfet de région par lettre recommandée avec accusé de réception.

Paris, le 01/07/2010

L'architecte des Bâtiments de France

CATHERINE COMBIN

